

disposition, qui coupe court à toute nouvelle question, n'implique pas d'exception, quel que soit le grade personnel de l'officier du commissariat auquel ces fonctions sont dévolues.

Vous voudrez bien communiquer la présente réponse à M..... Je donne d'ailleurs connaissance de cette dépêche aux autres colonies, afin que la question s'y trouve réglée définitivement aussi bien qu'à.....

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Algérie et des Colonies,

Signé : C<sup>te</sup> P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

---

N<sup>o</sup> 124. — DÉPÊCHE du Ministre de la Marine et des Colonies, du 8 janvier 1864 (2<sup>e</sup> direction : 6<sup>e</sup> bureau), demandant la production de divers états annuels relatifs au service des subsistances.

Paris, le 8 janvier 1864.

MONSIEUR LE COMMANDANT, je vous prie de donner des ordres afin que l'on me fasse parvenir avec exactitude, sous le timbre : *Subsistances*, pour l'Exercice 1863 et les suivants, les documents indiqués ci-après, savoir :

État détaillé apprécié aux prix réels des cessions faites ou reçues, dans le cours de l'année, par les magasins du service *Marine* ;

État détaillé présentant la valeur réelle des ventes effectuées par le service *Marine*, pendant l'année ;

État détaillé des diverses rations délivrées à terre, pendant l'année, aux parties prenantes dont la nourriture est à la charge du service *Marine* ;

État apprécié aux prix officiels des existants en denrées et en utensiles au 31 décembre dans les magasins du service *Marine*.

Ces états devront être expédiés de manière à ce qu'ils me parviennent dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre de chaque année.

Dans le cas où il n'y aurait pas lieu d'établir les documents ci-dessus désignés, on devra me transmettre un avis pour néant.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente dépêche.

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies,

Signé : C<sup>te</sup> P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.